

# Principales réalisations du Plan d'équité 2022 et résumé du Plan d'équité 2023

Dans le cadre de sa mission de protection du public, le Barreau du Québec assure le respect et la promotion du droit à l'égalité, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de ses membres, de ses employés, de ses instances et de ses fonctions et services. En 2021, le Barreau s'est doté d'une [Politique intégrée sur l'équité et la diversité](#) qui prévoit notamment l'adoption d'un plan d'action annuel.

## Principales réalisations du plan d'action 2022 :

- Formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion dispensée à l'ensemble des employés et des directeurs du Barreau ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration
- Sondage anonyme d'auto-identification soumis à l'ensemble des employés et des directeurs : taux de diversité ethnoculturelle de 23 % pour l'ensemble des employés et des directeurs qui ont répondu et de 17 % pour les employés avocats\* (taux de réponse de 73 %)
- Lancement du Programme d'accompagnement et de soutien aux juristes (PASAJ)
- Implantation d'un processus de recension des demandes d'accommodement formulées par les membres ou par le public au sein des différents services
- Ajout d'une section sur l'engagement du Barreau en matière d'équité et de diversité sur le site Web
- Production du rapport *La diversité ethnoculturelle et l'inclusion dans la profession - Faits saillants 2017-2022 du projet Panorama*
- Production du rapport *Femmes dans la profession- Relever le défi de la rétention*

Le Plan d'équité 2023 contient 21 actions pour lesquels des indicateurs et des échéanciers ont été définis et qui s'articulent autour des sept axes suivants :

- 1. Intégrer la mesure de la diversité ethnoculturelle** dans les processus du Service des ressources humaines du Barreau du Québec
- 2. Implanter les meilleures pratiques** en matière de traitement des demandes d'accommodement ou des demandes relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion formulées par les membres de l'Ordre ou les personnes du public
- 3. Intégrer** une analyse d'impact en matière d'équité dans les processus de gouvernance du Barreau
- 4. Assurer une offre de formation** en matière d'équité, de diversité et d'inclusion aux employés, aux étudiants de l'École du Barreau et aux membres de l'Ordre

\* Au sein des membres du Barreau, le taux de diversité ethnoculturelle est de 10 %; ce taux est de 16 % parmi la population du Québec (Recensement 2021 de Statistique Canada).

5. **Soutenir les membres** de l'Ordre dans la prestation de services juridiques auprès de clientèles diversifiées et dans la promotion de milieux de travail diversifiés et inclusifs
6. **Consolider et promouvoir** les ressources d'information, de soutien et d'accompagnement en matière de lutte au harcèlement et discrimination dans la profession
7. **Adopter des pratiques de communication** inclusive pour les différents interlocuteurs du Barreau, notamment les personnes du public et les membres de l'Ordre

Aux fins du Plan d'équité, les termes « diversité », « équité » et « inclusion » ont le sens suivant, tel que prévu à la *Politique* :

**Diversité** : réfère aux différentes composantes démographiques, telles que la diversité des genres et la diversité ethnoculturelle.

**Équité** : réfère aux stratégies et aux moyens mis en œuvre pour atteindre l'égalité, soit pour assurer des milieux et des processus exempts de discrimination.

**Inclusion** : réfère aux stratégies et aux moyens mis en œuvre pour créer des environnements ouverts et respectueux qui permettent l'expression et l'intégration des diversités.

Le Plan équité 2023 a été déposé au Conseil d'administration le 25 mai 2023.